

## LE DROIT ET RIEN QUE LE DROIT !

Selon l'interprétation du droit, un délinquant est quelqu'un qui viole la loi.

Un récidiviste est quelqu'un qui viole la loi à plusieurs reprises.

Lorsque quelqu'un viole la loi, à plusieurs reprises et de façon délibérée, en droit cela s'appelle un acte prémédité.

A l'AP-HP, il existe un groupuscule de délinquants récidivistes qui sévit à la tête d'instances représentatives du personnel telles que les comités techniques d'Établissement (CTE) et surtout les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Pourquoi agissent-ils ainsi ?

Par ce qu'ils ne supportent pas la moindre contradiction et qu'ils ont la démocratie sociale en horreur.

Ces délinquants bafouent de façon régulière les prérogatives des CHSCT.

De quelle manière ?

Par exemple, en refusant de transmettre des informations, de réunir l'instance en séance extraordinaire, alors que la loi les y oblige !

Ils opèrent au grand jour et défient même l'autorité du directeur général et de la direction des ressources humaines de l'AP-HP.

Alors la résistance s'organise, mais différemment selon, semble-t-il, les intérêts particuliers en jeu.

Ainsi, certains représentants centraux du personnel tendance « *bisounours* », militent corps et âme pour obtenir la rédaction d'une Charte de bon fonctionnement ou à minima, pour un guide des bonnes pratiques, avec la bénédiction de l'administration !

Cet « *arrangement* », qui semble s'être conclu au sommet de la direction de l'AP-HP, renvoie les représentants des établissements à se débrouiller avec leurs directions et surtout, fait en sorte d'éviter au directeur général d'avoir à intervenir auprès de ses adjoints, les présidents délinquants !

Comment obliger un(e) président(e) délinquant(e) qui ne respecte pas le code du travail, à respecter une quelconque Charte de bon fonctionnement ou un obscur guide de bonnes pratiques ?

Mais au fait, où peut-on trouver des délinquants ? A la tête des CHSCT des établissements suivants :

Avicenne, Bicêtre, Bichat, Cochin, Georges Clemenceau, Henri Mondor, Emile Roux, Jean Verdier, Louis Mourier, Paul Brousse, Pitié Salpêtrière, René Muret.

Après avoir tenté plusieurs médiations en utilisant les alertes sociales, sans succès, le syndicat SUD Santé Solidaire de l'AP-HP a décidé de dénoncer le protocole d'accord cadre sur le dialogue social.

### LE CODE DU TRAVAIL N'EST PAS NEGOCIABLE !

Avril 2015